



Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 13 janvier 2025 à 19h00, tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son Honneur le maire Donald Gagnon, les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Louis Schryer, Dustin Denault et Jacques Fleury.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

001-25/01 Proposé par Chrissy Ann Payne d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption du procès-verbal**

002-25/01 Proposé par Louis Schryer que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2024 soit adopté.
Adopté

003-25/01 Proposé par Neil Maloney que le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2025, tenue le 9 décembre 2024, soit adopté.
Adopté

5. **Visiteurs**

Aucune.

6. **Rapport MRC du maire**

Le maire déclare ne pas avoir de rapport.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport verbal.



No de résolution
ou annotation

Voirie & Environnement

Le maire Gagnon, président du comité Voirie et environnement, donne un rapport verbal.

004-25/01

Appel d'offres - Contrats de déneigement 2025-2026-2027

Proposé par Dustin Deneault de procéder à l'appel d'offres public pour les contrats de déneigement du site de transbordement et des chemins municipaux pour les trois prochaines saisons, 2025-2026-2027, tel que discuté.

Adopté

Urbanisme et développement

Le conseiller Maloney, président du comité d'urbanisme et de développement, donne un rapport verbal.

Administration & Finances

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, donne un rapport verbal.

Les membres du Conseil remplissent et signent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires, selon les exigences du ministère des Affaires municipales.

Avis de motion – Règlement sur la taxation

Un avis de motion est donné par Louis Schryer et un projet de règlement est présenté relativement à la taxation municipale 2025.

005-25/01

Contributions et dons annuels

Proposé par Corey Bissonnette d'approuver les contributions et dons annuels comme suit :

Salle comm. Harrington	1 000 \$
Complex sportif Haut-Pontiac	6 000 \$
Résidence Meilleur	2 500 \$
Bourses étudiantes	250 \$ chaque
(Fonds de bourses DWKS, ESSC et Pontiac)	

Adopté

006-25/01

Adhésions – FQM & ADMQ

Proposé par Neil Maloney d'approuver les dépenses pour les adhésions annuelles 2025, et conférences, pour la FQM & ADMQ et d'autoriser la DG à assister aux activités.

Adopté

007-25/01

Mandat juridique 2025

Proposé par Dustin Denault d'approuver le mandat juridique pour 2025, tel que présenté par Me Nerio de Candidio de la firme Beaudry-Bertrand.

Adopté

008-25/01

Maire suppléant 2025

Proposé par Chrissy Ann Payne que cette municipalité nomme le conseiller Neil Maloney comme maire suppléant pour l'année 2025 et de l'autoriser à représenter la municipalité, en l'absence du maire, à toute séance du conseil de la MRC de Pontiac.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, présidente du comité Loisirs, récréation, tourisme et marketing, donne un rapport.

8. Questions du public

Aucun.

9. Présentation des comptes

009-25/01

Proposé par Corey Bissonnette que les factures soient payées selon la liste distribuée.
Adopté

10. Correspondance

- Résolution reçues de la FQM pour un appui :

010-25/01

Couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par le conseiller Dustin Denault

- DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

· D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;



No de résolution
ou annotation

- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adopté

011-25/01

Facturation des services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT QUE la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par le conseiller Louis Schryer que la municipalité de CHICHESTER demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Pontiac, André Fortin, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la



No de résolution
ou annotation

Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.
Adopté

11. **Varia**

Aucun.

12. **Séance à huis clos**

Non requise.

13. **Date de la prochaine réunion**

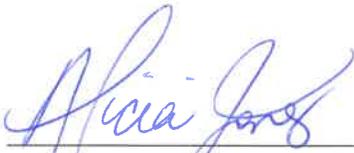
012-25/01 Proposé par Neil Maloney que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le
lundi 3 février 2025.

Adopté

14. **Clôture de la réunion**

013-25/01 Proposé par Louis Schryer que la séance soit levée à 19h25.

Adopté



Directrice générale / Greffière-trésorière



Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de
toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version